

## **Différence entre la fusion et la coopération intercommunale**

Une fusion est la réunion de deux ou plusieurs communes indépendantes en une nouvelle commune.

La coopération intercommunale, en revanche, est une coopération prévue entre deux ou plusieurs communes, soit sur une base contractuelle, soit par la création d'une nouvelle entité juridique, dans l'idée de poursuivre un intérêt commun (p. ex. écoles, service social, installations de loisirs, service du feu, élimination des déchets, etc.)